

Réaction de l'USH à l'annonce de la baisse du taux du Livret A au 1^{er} février 2026

L'annonce, par le ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, de la baisse du taux du Livret A à compter du 1^{er} février prochain, est accueillie positivement par l'Union sociale pour l'habitat. Certes, une application stricte de sa formule aurait pu conduire à une baisse à 1,4 %, mais le passage de 1,7 % à 1,5 % est favorable pour le secteur.

Pour les organismes Hlm qui financent 70 % de leurs investissements auprès de Caisse des Dépôts, cette évolution qui inscrit le TLA dans la tendance à la baisse de l'inflation, est un des éléments déterminants de l'équation économique à laquelle ils doivent faire face pour prolonger en 2026 la relance de la production enfin engagée en 2025, après 7 ans de baisse.

Pour Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat, « Cette baisse du taux de rémunération du Livret A est une bonne nouvelle. Nous attendons maintenant la confirmation de la baisse de la RLS à 900 millions d'euros annoncée mardi au Parlement par la ministre de l'Action et des Comptes publics, Amélie de Montchalin. L'année 2025, avec une première baisse de la RLS obtenue dans le cadre de la loi de finances pour 2025, a démontré, si besoin était, l'effet rapide et bénéfique sur la production de logements sociaux de mesures budgétaires atténuant les coupes budgétaires imposées aux bailleurs sociaux depuis 2018. »

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 556 opérateurs Hlm (fin 2024) à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2024, les organismes Hlm ont mis en chantier 90 700 logements neufs et logements-foyers. Ils détiennent et gèrent 4,8 millions de logements locatifs et 0,39 million de logements-foyers et logent environ 10,4 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont également d'importants acteurs de l'accession sociale à la propriété : en 2024, 11 900 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 88 000 salariés.

Pour en savoir plus : www.union-habitat.org

Contact presse : Anne Dechaumont – Tél. : 01 40 75 79 39 ou 07 64 57 85 66 – anne.dechaumont@union-habitat.org
[@UnionHlm](https://twitter.com/UnionHlm)